

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs 2016 des pièces d'anatomie du Département d'Anatomie – Faculté de Médecine sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Faculté de Médecine et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 1^{er} mars 2016



Pierre MUTZENHARDT



DEPARTEMENT D'ANATOMIE

Secrétariat : STAUB Jocelyne
Tél. 33 (0)3.83.68.32.22 Fax : 68.32.29
jocelyne.staub@univ-lorraine.fr

Professeur M. BRAUN
Docteur B. GRIGNON
Docteur M. PEREZ

Coordinateur :
Professeur M. BRAUN

Plateau technique :
03.83.68.32.33 / 68.32.28
ARNOUX Jean-Michel
KREBS Marine

TARIFICATION 2016 ANATOMIE	
Frais de préparations de pièces anatomiques destinées aux enseignements de formations initiale et continue diplômantes	
DESIGNATION	PRIX UNITAIRE
Conservation de la pièce anatomique	350 euros
Temps de préparation de la pièce anatomique	
Matériel de dissection utilisé	
Frais d'incinération et enfouissement des cendres	

Tests sanguins pris en charge par CHU Nancy pour DIU, DES (dispositif maintenu pour 2016)

Frais de préparations de pièces anatomiques destinées aux formations en chirurgie non diplômantes, auprès d'industriels, laboratoires partenaires ou autres	
DESIGNATION	PRIX UNITAIRE
Conservation de la pièce anatomique	600 euros
Temps de préparation de la pièce anatomique	
Matériel de dissection utilisé	
Frais d'incinération et enfouissement des cendres	

Tarifs approuvés par le conseil de gestion de la Faculté de Médecine : le

Le Président de l'Université de Lorraine
Professeur Pierre MUTZENHARDT

Le coordinateur du Département d'Anatomie
Professeur Marc BRAUN



UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34 COURS LÉOPOLD -CS 25233
54052 NANCY CEDEX
TÉL : 03 54 50 54 00
CONTACT@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR

FACULTÉ DE MÉDECINE
DEPARTEMENT D'ANATOMIE
9, AVENUE DE LA FORÊT DE HAYE
CS 50184
54505 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY CEDEX
TÉL : 03 83 68 32 22